LE TEXTE Y AFFÉRENT ADOPTÉ JEUDI À L'APN

Les violences conjugales font sortir les islamistes de leurs «tanières»

Le projet de loi amendant et complétant le code pénal adopté avant-hier jeudi à l'APN aura eu le mérite d'engager un vrai débat de fond comme on en a rarement vu sur une question qui ne permettait aucunement de concession, synonyme de remise en cause de son obédience idéologique.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - En effet, les quelques articles dudit projet de loi dédiés aux violences conjugales ont suffi aux parlementaires de sortir, enfin, de leurs tanières partisanes pour défendre, les uns, et pourfendre le texte, les autres. Le dilemme est que les deux camps, les islamistes et leurs adversaires, notamment du RND et du PT et à un degré moindre ceux du FLN et le ministre de la Justice et garde des Sceaux, ont eu à «butiner» sur le même «pâturage» pour appuyer leurs démarches diamétralement opposées.

C'est que le sujet est sensible puisque lié au traitement des violences faites au femmes en général et aux épouses plus particulièrement. Ce qui a poussé les députés de l'Alliance de l'Algérie verte d'exiger le retrait dudit projet au motif qu'il va à «l'encontre des principes et de la culture de notre société» et qu'il participe beaucoup plus à la «dislocation de la cellule familiale». D'où leur boycott de cette séance d'approbation. Quant à leurs collègues du FJD que préside Abdallah Djaballah, ils ont été loin dans leur rejet du texte, mettant en cause tout simplement les femmes non voilées d'être à l'origine des violences et des harcèlements dont elles sont victimes que ce soit dans les lieux publics ou dans leurs lieux de travail, délits que ledit projet de loi prend en charge. Pour le parti de Abdallah Djaballah, criminaliser le harcèlement des femmes dans les lieux publics ne saurait suffire puisque, selon lui, «le non-port du voile et la nudité des femmes dans les lieux publics» devraient être prohibés. Comme la veille, le ministre de la Justice et garde des Sceaux ne s'est pas empêché de répliquer à ces «accusations», relevant, notamment, la détermination de l'Etat algérien à poursuivre les réformes engagées dans le secteur de la justice, et la nécessité de promulguer une loi pour protéger la femme, conformément à la stratégie adoptée par le gouvernement». Et à Tayeb Louh d'estimer que ledit projet de loi tant décrié tient compte des «volets culturel et cultuel propres à la société algérienne» pour «combler le vide juridique et mieux prendre en charge certains fléaux sociaux passés sous silence». Dont les harcèlements contre les femmes, dans le lieux publics notamment, qui «se soldent souvent par des meurtres», ajoutera-t-il. Pour lui, l'adoption de ce projet de loi n'obéit à aucun agenda étranger, l'Algérie étant «souveraine dans cette décision qui n'est pas dictée par des pressions internes ou externes».

Photo : Samir Sid

Autre pomme de discorde, celle-ci avec le Parti des travailleurs dont les députés, quoique présents à cette séance de vote, mais qui se sont abstenus. La pardon que ledit projet consacre dans certaines situations, synonyme de «voie grandement ouverte à l'impunité et à la culpabilisation de la femme qui refuse d'en faire usage», comme martèlera plus d'un député lors des débats. Ceci quoique ceux-ci estiment que ledit projet de loi constitue «un pas positif et progressiste».

M. K.

À toutes les fleurs vivantes d'ici et d'ailleurs

Nous femmes, vous les fleurs vivantes d'ici et d'ailleurs, batisseuses de liberté et de tendresse à travers vos perpétuels combats pour avoir votre place et votre mérite dans cette société, un meilleur avenir est votre défi.

Vous femmes, mères, épouses, sœurs, filles, parentes et amies qui courageusement affrontez votre quotidien. Vous femmes qui vivez la persécution, quelquefois volées même, souillées dans votre corps, meurtries dans votre chair, humiliées, violentées par des époux indignes, maltraitées par des enfants ingrats, rabaissées par une société elle-même hébétée et en quête de repères, vous souffrez en silence de la honte, de la passivité des autres mais toujours avec ce même réflexe, celui de toujours vouloir relever la tête à travers votre combat pour avancer.

Il est vrai que les femmes sont trop «pauvres» pour mériter un grand intérêt d'Amnesty international ou autre Middle East Watch, mais vous vous battez pour être reconnues comme citoyennes avec des droits et des garanties par un Etat crédible et juste dans une société où naître fille ne serait plus une condamnation. La liberté de l'Algérie passe par votre liberté. Vous forcerez plus, il est indéniable, l'attention nationale et internationale sur la dimension éthique et politique de votre lutte.

Vous avez réussi à lever une partie du voile mais vous vous battez encore et toujours pour qu'il ne retombe plus sur vous, femmes algériennes d'ici et d'ailleurs, soleil de la mémoire, vous qui apprivoisez les étoiles et forgez les libertés ; vous possédez le passé et vous détenez les clés de l'avenir car on sait qu'une identité se tisse à partir du passé, elle archive de l'histoire et trace alors les voies d'un avenir meilleur. Vous refusez d'être soumises, vous refusez d'être des créatures sur lesquelles retombe le voile du silence et de l'indifférence. Vous forgez malgré tout vous-même votre destin, car aujourd'hui les femmes se veulent «présence» à côté de l'homme comme elles l'ont été durant la Révolution algérienne. Elles n'acceptent plus ni le mépris, ni la hogra.

Notre monde vibre, vibre de votre présence voilée.

En cette Journée internationale de la femme, en ce 8 mars 2015, exprimons-leur notre respect et notre admiration car leur courage est intarissable pour un avenir qu'elles caressent dans leur rêve.

A. M.

ORAN

Hommage à Assia Djebar

La célébration de la Journée de la femme sera haute en symbolique pour l'Afepec et la Faculté des langues étrangères – Université Oran 2 – qui la fêtent en organisant un hommage à l'écrivaine Assia Djebar.

La cérémonie d'ouverture aura lieu le 8 mars au niveau de la Faculté des langues étrangères (Maraval), au niveau de la salle CRM à 9h30 avec une allocution de M. Lakhdar Barka, doyen de la Faculté des langues étrangères – FLE—. Suivi de propos libres sur Assia Djebar, présentés par Benamar Médiène, professeur des universités, écrivain. Le professeur Fatima Medjad de l'Université d'Oran 2, FLE évoquera dans son intervention «Assia Djebar : inventer une langue entre corps et voix». Suivie d'une lecture théâtrale de textes d'Assia Djebar par des jeunes de la troupe de théâtre d'improvisation «Drôles Madaires».

M. Daoud Mohamed, de l'Université d'Oran, Directeur Ucclla/Crasc parlera de la réception d'Assia Djebar dans les médias-arabophones.

Photo : DR

Assia Djeba

Au programme de cette journée une rétrospective de l'œuvre littéraire d'Assia Djebar, présentée pat Khedidja Benammar, Université de Mostaganem – FLE. «Au seuil de l'écriture de soi : quelques jalons autobiographiques dans trois romans d'Assia Djebar», un autre thème qu'abordera Mme Latifa Sari Mohamed, de l'Université de Tlemcen.

D'autres intervenants aborderont «la dimension féminine dans l'écriture de Assia Djebar dans *Loin de Médine*», par Cherifa Benhamamouch, magistrante FLE et «de la Nouba… à la Zerda… Assia Djebar, cinéaste accomplie», par Mohamed Bensalah, Université d'Oran2 – FLE.

L'hommage se poursuivra dans l'après-midi au niveau du Conservatoire d'Oran à travers des conférences autour de l'écrivaine. «Assia Djebar et la cause des droits des femmes» par Zaza Belhadj, Présidente de l'Afepec. «Assia, un souvenir encore vivace», par Dalila Alloula, belle-sœur d'Assia.

Les participants à cette journée verront la projection d'extraits des films *La Nouba des femmes du mont Chenoua* et *La Zerda ou les chants de l'oubli*.

Suivie d'une lecture de textes d'Assia Djebar par la comédienne Fadéla Hachemaoui et la conteuse Djamila Hamitou, avec un interlude musical avec Laribi Mustapha.

Amel Bentolba

Le groupe parlementaire RND rend hommage aux députés femmes du parti

Le groupe parlementaire du Rassemblement national démocratique (RND) a rendu hommage jeudi les vingt-trois députées femmes que compte le parti.

Une initiative pour célébrer la Journée internationale de la femme qui coïncide avec le 8 Mars de chaque année. Mais si le parti a décidé d'anticiper un peu l'événement c'est aussi à l'occasion de l'adoption, jeudi par l'Assemblée populaire nationale (APN), du projet de loi relatif aux violences faites aux femmes.

«Le parti se félicite de l'amélioration de la condition de la femme qui a aujourd'hui accès à tous types de postes de responsabilité», a déclaré dans son discours Mohammed Guidji, président du groupe parlementaire RND. «Le code pénal contenait des lacunes dans ses articles notamment au sujet des violences faites contres les femmes. Aujourd'hui l'Assemblée a voté l'amendement du code pénal de sorte à donner à la femme plus de protection en durcissant les peines contre les actes de violence et les atteintes à sa dignité et c'est un grand acquis, c'est pourquoi nous avons décidé de rendre hommage en cette journée aux femmes parlementaires à la veille du 8 Mars, la Journée internationale de la femme», a déclaré le député.

Cette initiative, selon M. Guidji, c'est aussi «une sorte de reconnaissance pour le rôle majeur que joue la femme en général et la femme parlementaire en particulier à tous les niveaux».

Le parlementaire a rappelé que la promotion des droits de la Femme et sa protection ont été une préoccupation majeure au sein des institutions de l'Etat et c'était dans ce sens qu'en 2005 il y a eu la révision du code de la famille et l'introduction de clauses visant à octroyer plus de protection à la femme.

Photo : Samir Sid

Le parti de Bensalah anticipe l'événement de la fête du 8 Mars.

En 2014, poursuit-il, il y a eu aussi la création du fonds de la pension alimentaire pour la femme divorcée avec des enfants à charge et en 2012, suite à la révision partielle de la Constitution en 2008, il y a eu l'adoption de la loi relative à la représentativité féminine au sein des assemblées élues avec un quota à hauteur de 30%.

Salima Akkouche